

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE43

présenté par

Mme Battistel, Mme Santais, Mme Marcel, M. William Dumas, M. Dupré, M. Pupponi, M. Pellois,
M. Castaner, M. Calmette, Mme Chabanne, M. Chassaigne, Mme Fabre, M. Le Roch,
Mme Berger, Mme Buis et M. Terrasse

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« La montagne est source d'aménités patrimoniales, environnementales, économiques et sociétales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à souligner que la montagne est source d'aménités patrimoniales, environnementales, économiques et sociétales.